

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 09 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Bernard BIETTE, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents : BIETTE Bernard, PICORY Françoise, MORISSEAU Sébastien, ROQUIGNY Clara, BOURDILLON Jean-Luc, DE MEULEMESTER Emmanuel, CARTIER Ludovic, NEUVEU Martine, PICHON Lionel, RIVIERE Aurore, PINAULT Jean-Luc, GAULTIER Etienne, BOTHEREAU Isabelle

Absents : DELALANDE Anne Marie pouvoir à PICORY Françoise, MONIERE Karine pouvoir à RIVIERE Aurore, REBSTOCK David, DEDONCKER Jeremy, FRANKE Nathalie, ROUMIER Sophie

Secrétaire de séance : Isabelle BOTHEREAU

Date de convocation : 01/10/2025

Délibération n° 2025 – 51 : Approbation du nouvel organigramme des services municipaux

Exposé des motifs

La modernisation des services publics locaux constitue un enjeu majeur pour garantir une gestion efficace des ressources humaines, une optimisation des missions et une réponse adaptée aux besoins des administrés. Dans ce cadre, la Commune de Soings-en-Sologne a engagé une réflexion sur l'évolution de son organisation interne, afin de clarifier les responsabilités, renforcer la transversalité et s'adapter aux évolutions réglementaires et territoriales.

À Soings-en-Sologne, cette réorganisation vise à :

1. **Clarifier les chaînes hiérarchiques et fonctionnelles** pour une meilleure lisibilité, tant en interne (pour les agents) qu'en externe (pour les partenaires et administrés) ;
2. **Adapter la structure aux enjeux managériaux et territoriaux**, en intégrant les évolutions des politiques publiques et les contraintes budgétaires ;
3. **Faciliter la mise en œuvre du RIFSEEP**, en alignant les postes sur les critères de fonctions, sujétions et expertise ;
4. **Optimiser la transversalité** entre services, en s'appuyant sur des modes de fonctionnement innovants (décloisonnement, circuits simplifiés) ;

Cette proposition a fait l'objet d'une concertation préalable avec le **Comité Social Territorial (CST)**, qui a émis un **avis favorable** à l'unanimité lors de sa séance du 02 octobre 2025. L'organigramme proposé, joint en annexe, reflète une photographie actualisée des services, tout en restant un outil **modulable** pour s'adapter aux futures évolutions.

Visas

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Conseil Municipal,

- **Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, notamment :
 - **Article L. 2122-22** : Compétences du maire en matière d'organisation des services communaux ;
 - **Article L. 2121-29** : Attributions du conseil municipal en matière de création et suppression d'emplois ;
 - **Article L. 2121-17** : Modalités de délibération du conseil municipal ;
- **Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des fonctionnaires (Titre III, notamment les articles 5 à 7 sur l'organisation du travail) ;

- **Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** portant dispositions statutaire territoriale, notamment :
 - **Article 55** : Pouvoir d'organisation de l'autorité territoriale ;
 - **Article 59** : Consultation des instances représentatives du personnel ;
- **Vu le décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020** relatif au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- **Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial** en date du 02 octobre 2025 ;
- **Vu l'organigramme actuel des services municipaux** ;
- **Vu la nécessité de réorganiser les services** pour répondre aux objectifs d'efficacité et de lisibilité ;

Considéranrs

1. **Sur le fondement juridique** : L'article L. 2122-22 du CGCT confère au maire le pouvoir d'organiser les services communaux, sous réserve de l'avis des instances consultatives et du vote du conseil municipal. La présente délibération s'inscrit dans ce cadre légal, en garantissant la transparence et la participation des agents via le CST.
2. **Sur l'intérêt général** : Une organisation claire des services permet d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés et de répondre aux enjeux de **performance administrative** et de **responsabilisation des agents**.
3. **Sur le contexte territorial** : La Commune de Soings-en-Sologne, confrontée à des évolutions démographiques et budgétaires, doit adapter sa structure pour :
 - **Mutualiser les ressources** entre services (ex. : fonctions supports) ;
 - **Anticiper les besoins futurs** en matière de compétences (recrutements, formations) ;
 - **Sécuriser les parcours professionnels** des agents.
4. **Sur la méthode** : La démarche s'appuie sur :
 - Un **diagnostic partagé** des forces et faiblesses de l'organisation actuelle ;
 - Une **concertation avec les agents** via le CST ;
 - Une **approche progressive**, permettant des ajustements ultérieurs.

Décision

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 041-214102477-20251009-2025DELIB51-DE

Article 1er – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le nouvel organigramme des services municipaux de Soings-en-Sologne, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Article 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette réorganisation ;
- Prendre les mesures individuelles d'affectation des agents, en concertation avec les services concernés ;
- Assurer la communication interne et externe relative à ce nouvel organigramme.

Article 3 – PRÉCISE que le présent organigramme entrera en vigueur à compter du **10 octobre 2025**, sous réserve des ajustements éventuels liés à la mise en œuvre opérationnelle.

Article 4 – INFORME que la présente délibération sera transmise en préfecture dans les délais légaux et publiée selon les modalités en vigueur.

Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Bernard BIETTE

Le secrétaire de séance,
Isabelle BOTHEREAU

Certifié exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 13 OCT. 2025
Et publication le 13 OCT. 2025
Le maire,
Bernard BIETTE





ORGANIGRAMME DES SERVICES DE SOINGS EN SOLOGNE

JUILLET 2025

